

## Bulletin officiel n° 17 du 26 avril 2012

### Sommaire

#### Enseignements primaire et secondaire

##### Baccalauréat général

Livret scolaire pour les élèves de la série S option « Écologie, agronomie et territoires »  
arrêté du 30-3-2012 - J.O. du 14-4-2012 (NOR : MENE1209725A)

##### Sections binationales Abibac

Épreuves d'histoire-géographie et de langue et littérature allemandes du baccalauréat général : modificatif  
note de service n° 2012-053 du 27-3-2012 (NOR : MENE1208693N)

##### Baccalauréat technologique

Rénovation des séries STI, STL, ST2S et STG : mise à jour de certaines instructions relatives aux épreuves et enseignements  
note de service n° 2012-052 du 27-3-2012 (NOR : MENE1208698N)

##### Traitement automatisé de données

Création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif à la gestion du brevet informatique et internet  
arrêté du 28-2-2012 - J.O. du 27-3-2012 (NOR : MENE1206216A)

#### Personnels

##### Liste d'aptitude

Accès aux fonctions d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel  
note de service n° 2012-0006 du 2-4-2012 (NOR : ESRH1208929N)

#### Mouvement du personnel

##### Conseils, comités et commissions

Nominations au conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger  
arrêté du 13-3-2012 - J.O. du 25-3-2012 (NOR : MENE1203936A)

##### Conseils, comités et commissions

CAPN des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux : modification  
arrêté du 30-3-2012 (NOR : MENH1200134A)

##### Nomination

Conseil supérieur de l'éducation : modification  
arrêté du 27-3-2012 (NOR : MENJ1200135A)

## **Informations générales**

### **Vacance de poste**

Responsable de formation à l'Esen  
avis du 10-4-2012 (NOR : MENA1200059V)

## Enseignements primaire et secondaire

### Baccalauréat général

---

#### **Livret scolaire pour les élèves de la série S option « Écologie, agronomie et territoires »**

NOR : MENE1209725A

arrêté du 30-3-2012 - J.O. du 14-4-2012

MEN - DGESCO A2-1

---

Vu code de l'éducation, notamment article D. 334-10 ; code rural et de la pêche maritime ; arrêté du 27-1-2010 modifié ; avis du Conseil national de l'enseignement agricole du 16-2-2012 ; avis du CSE du 19-1-2012

---

**Article 1** - Le livret scolaire présenté par les candidats au baccalauréat général dans la série S qui ont suivi l'enseignement spécifique d'« Écologie, agronomie et territoires » est défini conformément au modèle annexé au présent arrêté.

**Article 2** - La couverture pour le livret scolaire est de la qualité « dossier 250 g » de couleur prune.

**Article 3** - L'arrêté du 4 mai 2004 relatif au livret scolaire pour l'examen du baccalauréat général est abrogé.

**Article 4** - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter de la session 2013 du baccalauréat. Elles s'appliquent aux élèves scolarisés en première au cours de l'année scolaire 2011-2012 et aux élèves scolarisés en classe terminale à compter de la rentrée de l'année scolaire 2012-2013.

**Article 5** - Le directeur général de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et la directrice générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 30 mars 2012

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative

et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,

Jean-Michel Blanquer

Pour le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire

et par délégation,

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche,

Marion Zalay

#### **Annexe**

 Livret scolaire série S option « Écologie, agronomie et territoires »

**Livret  
scolaire**  
pour l'examen  
du baccalauréat  
général

arrêté du 30 mars 2012

**série  
scientifique S**  
écologie  
agronomie  
et territoires

nom de l'élève

prénoms

date de naissance

nom et adresse de l'établissement

ministère  
éducation  
nationale  
jeunesse  
vie associative



## 1. RÔLE DU LIVRET SCOLAIRE

---

Le livret scolaire constitue un outil d'aide à la décision pour le jury du baccalauréat. Sa consultation a lieu lors des délibérations qui suivent le premier et le second groupe d'épreuves.

Aux termes des articles D.334-10 et D.336-10 du code de l'éducation, aucun candidat ayant fourni un dossier scolaire ne peut être ajourné sans que le jury ait examiné son dossier. Le visa du Président du jury atteste de cette consultation.

Le livret scolaire doit consigner les progrès et les acquis de l'élève dans les enseignements du cycle terminal du lycée. À ce titre, et sans naturellement éluder ses faiblesses, il doit rendre compte avec rigueur et clarté des qualités et capacités propres de l'élève.

L'évaluation porte à la fois sur l'atteinte d'un niveau de connaissances et sur le degré de maîtrise des compétences requises dans les enseignements en référence aux objectifs visés par chacun d'entre eux. C'est pourquoi, le livret scolaire conjugue l'évaluation chiffrée et une approche qualitative des résultats de l'élève.

## 2. ÉVALUATION DES ÉLÈVES

---

### Évaluation chiffrée des résultats

Cette évaluation fait apparaître la progression de l'élève au cours des périodes qui rythment l'année scolaire. Elle situe les résultats de l'élève par rapport à la classe ou au groupe dans lequel il a suivi l'enseignement considéré.

### Appréciations des professeurs

Elles sont de deux ordres :

- d'une part, elles positionnent l'élève dans une échelle de 4 degrés qui mesure le niveau atteint en matière d'acquisition des connaissances et de capacité à les mettre en œuvre, eu égard aux objectifs de la discipline suivie :
  - 1 = compétences non maîtrisées ;
  - 2 = compétences insuffisamment maîtrisées ;
  - 3 = compétences maîtrisées ;
  - 4 = compétences bien maîtrisées.
- d'autre part, elles explicitent de façon littérale les rapports de l'élève aux apprentissages et mettent en évidence son degré d'intérêt pour le travail et la matière. Sans taire ses faiblesses, elles n'omettent pas de mettre l'accent sur ses forces et capacités, sur la valeur qu'il a acquise.

Une catégorie particulière a été réservée aux langues vivantes dont les enseignements sont communs à toutes les séries et dont l'évaluation s'effectue selon le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

## 3. INFORMATIONS RELATIVES AU PARCOURS ET AUX APPRENTISSAGES DE L'ÉLÈVE

---

Une page située en fin de livret consigne les éléments marquant le parcours de l'élève dans l'établissement.

Ces rubriques, renseignées par le(s) conseiller(s) principal(aux) d'éducation et le professeur principal, viennent ainsi compléter le profil de l'élève et prennent acte de l'apport éducatif de la vie scolaire dans sa formation.

L'obtention du « brevet informatique et internet niveau lycée » est également mentionnée.

## 4. AVIS EN VUE DE L'EXAMEN DU BACCALAURÉAT

---

L'avis de l'équipe pédagogique attribué à chaque élève peut être « très favorable », « favorable » ou « doit faire ses preuves ».

Il appartient au chef d'établissement d'apposer son visa et d'émettre, le cas échéant, des observations, au vu des appréciations des enseignants consignées dans le livret scolaire et après échanges avec l'équipe pédagogique, au sein du conseil de classe notamment.

nom de l'élève

prénoms

date de naissance

## Scolarité au collège et au lycée

Classes <sup>(1)</sup>	Année scolaire	Établissement	Commune <sup>(2)</sup>
<b>6<sup>e</sup></b>			
<sup>(3)</sup>			
<b>5<sup>e</sup></b>			
<sup>(3)</sup>			
<b>4<sup>e</sup></b>			
<sup>(3)</sup>			
<b>3<sup>e</sup></b>			
<sup>(3)</sup>			
<b>2<sup>nde</sup></b>			
<sup>(3)</sup>			
<b>1<sup>ère</sup></b>			
<sup>(3)</sup>			
<b>T</b> erminale			
<sup>(3)</sup>			

(1) Signaler le cas échéant, la scolarité effectuée en section européenne ou de langue orientale (SELO), en section binationale (SB) ou en section internationale (SI) en précisant la langue de la section.

(2) En cas d'études par correspondance, indiquer le domicile de l'élève.

(3) La seconde ligne de chaque classe est prévue pour un éventuel redoublement.

# Classe de première série S année scolaire 20\_\_ - 20\_\_

Disciplines	Évaluation chiffrée		Évaluation des compétences en référence aux programmes d'enseignement	Appréciation générale sur le niveau d'implication et les progrès de l'élève				Nom et signature du ou des professeur(s)
	Élève	Groupe		1	2	3	4	
<b>ENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX TROIS SÉRIES GÉNÉRALES ES, L ET S</b>								
<b>FRANÇAIS</b>	Moyennes	Effectif du groupe :	Maitriser des connaissances et une culture littéraires					
	1 <sup>er</sup> tr.	Répartition des moyennes annuelles individuelles (%)	Organiser sa pensée et exercer son jugement pour argumenter efficacement					
	2 <sup>e</sup> tr.	<8	Approfondir des compétences de lecture en vue de l'étude des œuvres					
	3 <sup>e</sup> tr.	≥8 et <12	S'exprimer à l'écrit avec correction, rigueur et clarté					
	an-née	Moyenne annuelle du groupe :	S'exprimer à l'oral avec correction, rigueur et clarté					
	Moyennes	Effectif du groupe :	Mobiliser les connaissances exigibles					
<b>HISTOIRE- GÉOGRAPHIE</b>	1 <sup>er</sup> tr.	Répartition des moyennes annuelles individuelles (%)	Exploiter, confronter et synthétiser des informations					
	2 <sup>e</sup> tr.	<8	Développer un discours construit et argumenté à l'écrit et à l'oral					
	3 <sup>e</sup> tr.	≥8 et <12	Comprendre et réaliser des représentations cartographiques					
	an-née	Moyenne annuelle du groupe :	Organiser son travail de manière autonome					
	Moyennes	Effectif du groupe :	Réaliser une performance maximale					
	1 <sup>er</sup> tr.	Répartition des moyennes annuelles individuelles (%)	Se déplacer dans des environnements variables					
<b>ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE</b>	2 <sup>e</sup> tr.	<8	Réaliser une prestation corporelle artistique ou acrobatique					
	3 <sup>e</sup> tr.	≥8 et <12	Conclure et maîtriser un affrontement individuel ou collectif					
	an-née	Moyenne annuelle du groupe :	Savoir entretenir et développer ses ressources					
	Moyennes	Effectif du groupe :	S'engager de manière réfléchie dans la pratique					
	1 <sup>er</sup> tr.	Répartition des moyennes annuelles individuelles (%)	Respecter les règles de vie collective					
	2 <sup>e</sup> tr.	<8	Utiliser différentes démarches pour apprendre (seul, en groupe, en observant...)					

# Classe de première série S année scolaire 20\_\_ - 20\_\_

Disciplines	Évaluation chiffrée		Évaluation des compétences en référence aux programmes d'enseignement	Appréciation générale sur le niveau d'implication et les progrès de l'élève				Nom et signature du ou des professeur(s)
	Élève	Groupe		1	2	3	4	
<b>ENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX TROIS SÉRIES GÉNÉRALES ES, L ET S</b>								
<b>ÉDUCATION CIVIQUE, JURIDIQUE ET SOCIALE</b>			Mobiliser les connaissances exigibles					
			Développer l'expression personnelle, la pratique, l'argumentation et le sens critique					
			S'impliquer dans le travail en équipe					
<b>TRAVAUX PERSONNELS ENCADRÉS</b>			Construire une problématique en rapport avec le sujet					
			Choisir une démarche et une production pertinentes adaptées au sujet					
			Sélectionner et analyser des informations					
			Argumenter ses choix					
			Produire une synthèse écrite claire et de qualité					
			S'impliquer personnellement dans le travail en équipe					



# Classe de première série S année scolaire 20\_\_ - 20\_\_

Disciplines	Évaluation chiffrée		Évaluation des compétences en référence aux programmes d'enseignement	Appréciation générale sur le niveau d'implication et les progrès de l'élève				Nom et signature du ou des professeur(s)	
	Élève	Groupe		1	2	3	4		
<b>ENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES À LA SÉRIE S</b>									
<b>MATHÉMATIQUES</b>	Moyennes	Effectif du groupe :	Maîtriser les connaissances exigibles						
	1 <sup>er</sup> tr.	Répartition des moyennes annuelles individuelles (%)	Mettre en œuvre une recherche de façon autonome						
	2 <sup>e</sup> tr.	<8	Mener des raisonnements						
	3 <sup>e</sup> tr.	≥8 et <12	Avoir une attitude critique						
	an-née	Moyenne annuelle du groupe :	Utiliser les outils logiciels pour résoudre des problèmes de mathématiques						
				Communiquer à l'écrit et à l'oral					
<b>PHYSIQUE-CHIMIE</b>	Moyennes	Effectif du groupe :	Compétences générales :						
	1 <sup>er</sup> tr.	Répartition des moyennes annuelles individuelles (%)	Restituer et mobiliser les connaissances exigibles						
	2 <sup>e</sup> tr.	<8	Rechercher, extraire et exploiter l'information						
	3 <sup>e</sup> tr.	≥8 et <12	Raisonner, argumenter et faire preuve d'esprit critique						
	an-née	Moyenne annuelle du groupe :	Communiquer en utilisant des langages et des outils pertinents						
				Compétences expérimentales :					
				Concevoir et réaliser un protocole expérimental dans le respect des mesures de sécurité					
			Analyser les phénomènes, protocoles et résultats						
			Valider ou invalider une hypothèse, des résultats d'expériences						

# Classe de première série S année scolaire 20\_\_ - 20\_\_

Disciplines	Évaluation chiffrée		Évaluation des compétences en référence aux programmes d'enseignement	Appréciation générale sur le niveau d'implication et les progrès de l'élève				Nom et signature du ou des professeur(s)
	Élève	Groupe		1	2	3	4	
<b>ENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES À LA SÉRIE S</b>								
<b>ÉCOLOGIE, AGRONOMIE ET TERRITOIRES</b>	Moyennes	Effectif du groupe :	Compétences générales :					
	1 <sup>er</sup> tr.	Répartition des moyennes annuelles individuelles (%)	restituer et mobiliser des connaissances scientifiques et techniques, les inscrire dans une perspective historique et évolutive					
	2 <sup>e</sup> tr.	<8	rechercher et organiser des données scientifiques et techniques, de l'information utile					
	3 <sup>e</sup> tr.	≥8 et <12	Raisonner, argumenter, démontrer en exerçant un regard critique					
	année	Moyenne annuelle du groupe :	Communiquer à l'écrit et à l'oral en utilisant un langage scientifique rigoureux et des outils pertinents					
			Compétences expérimentales :					
			Concevoir et réaliser un protocole expérimental dans le respect des mesures de sécurité					
			Analyser les phénomènes, protocoles et résultats					
			Valider ou invalider une hypothèse, des résultats d'expériences					

# Classe de première série S année scolaire 20\_\_ - 20\_\_

Disciplines	Évaluation chiffrée		Évaluation des compétences en référence aux programmes d'enseignement	Appréciation générale sur le niveau d'implication et les progrès de l'élève				Nom et signature du ou des professeur(s)
	Élève	Groupe		1	2	3	4	
<b>ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS</b>								
<b>Langues et cultures de l'Antiquité LATIN</b>	Moyennes	Effectif du groupe :	Maitriser lexicque et grammaire pour comprendre et commenter un texte authentique simple					
	1 <sup>er</sup> tr.	Répartition des moyennes annuelles individuelles (%)	Donner une traduction personnelle					
	2 <sup>o</sup> tr.	<8 ≥8 et <12 ≥12	Mobiliser des connaissances historiques et linguistiques pour mettre en évidence l'héritage culturel romain					
	3 <sup>o</sup> tr.							
	an-née	Moyenne annuelle du groupe :						
	Moyennes	Effectif du groupe :	Maitriser lexicque et grammaire pour comprendre et commenter un texte authentique simple					
<b>Langues et cultures de l'Antiquité GREC</b>	1 <sup>er</sup> tr.	Répartition des moyennes annuelles individuelles (%)	Donner une traduction personnelle					
	2 <sup>o</sup> tr.	<8 ≥8 et <12 ≥12	Mobiliser des connaissances historiques et linguistiques pour mettre en évidence l'héritage culturel grec					
	3 <sup>o</sup> tr.							
	an-née	Moyenne annuelle du groupe :						
	Moyennes	Effectif du groupe :	Maitriser lexicque et grammaire pour comprendre et commenter un texte authentique simple					
	Moyennes	Effectif du groupe :	Maitriser lexicque et grammaire pour comprendre et commenter un texte authentique simple					

# Classe de première série S année scolaire 20\_\_ - 20\_\_

Disciplines	Évaluation chiffrée		Évaluation des compétences en référence aux programmes d'enseignement				Appréciation générale sur le niveau d'implication et les progrès de l'élève	Nom et signature du ou des professeur(s)
	Élève	Groupe	Compétences attendues : 1 - non maîtrisées 2 - insuffisamment maîtrisées 3 - maîtrisées 4 - bien maîtrisées	1	2	3		
<b>ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS</b>								
<b>ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE</b>	Moyennes	Effectif du groupe :	Réaliser une performance maximale					
	1 <sup>er</sup> tr.	Répartition des moyennes annuelles individuelles (%)	Se déplacer dans des environnements variables					
	2 <sup>e</sup> tr.	<8 ≥8 et <12 ≥12	Réaliser une prestation corporelle artistique ou acrobatique					
	3 <sup>e</sup> tr.		Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif					
	an-année	Moyenne annuelle du groupe :	Savoir entretenir et développer ses ressources					
				Analyser sa pratique et en rendre compte				
<b>ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE DE COMPLÈMENT</b>	Moyennes	Effectif du groupe :	Réaliser une performance maximale					
	1 <sup>er</sup> tr.	Répartition des moyennes annuelles individuelles (%)	Se déplacer dans des environnements variables					
	2 <sup>e</sup> tr.	<8 ≥8 et <12 ≥12	Réaliser une prestation corporelle artistique ou acrobatique					
	3 <sup>e</sup> tr.		Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif					
	an-année	Moyenne annuelle du groupe :	Savoir entretenir et développer ses ressources					
				Analyser sa pratique et en rendre compte				
			Organiser ou animer un événement sportif ou artistique					
			Utiliser des outils technologiques et numériques					

# Classe de première série S année scolaire 20\_\_ - 20\_\_

Disciplines	Évaluation chiffrée		Évaluation des compétences en référence aux programmes d'enseignement	Appréciation générale sur le niveau d'implication et les progrès de l'élève				Nom et signature du ou des professeur(s)
	Élève	Groupe		1	2	3	4	
<b>ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS</b>								
<b>ARTS PLASTIQUES</b>	Moyennes	Effectif du groupe :	Mobiliser des connaissances historiques et théoriques spécifiques au champ des arts plastiques					
	1 <sup>er</sup> tr.	Répartition des moyennes annuelles individuelles (%)	Connaître et maîtriser les procédures pratiques et techniques d'une mise en forme plastique					
	2 <sup>o</sup> tr.	<8 ≥8 et <12	Mobiliser des capacités créatives et expressives dans le cadre d'un projet personnel à visée artistique					
	3 <sup>o</sup> tr.							
	an-née	Moyenne annuelle du groupe :						
	Moyennes	Effectif du groupe :	Mobiliser des connaissances historiques et théoriques spécifiques au champ du cinéma et de l'audiovisuel					
<b>CINÉMA-AUDIOVISUEL</b>	1 <sup>er</sup> tr.	Répartition des moyennes annuelles individuelles (%)	Développer un regard et une réflexion critiques face aux œuvres cinématographiques et audiovisuelles					
	2 <sup>o</sup> tr.	<8 ≥8 et <12	Mobiliser des capacités créatives et des techniques appropriées dans le cadre d'un projet personnel ou collectif à visée artistique					
	3 <sup>o</sup> tr.							
	an-née	Moyenne annuelle du groupe :						
	Moyennes	Effectif du groupe :	Recevoir : mobilisation des outils d'analyse, des repères et références pour comprendre, commenter et critiquer un spectacle chorégraphique					
	1 <sup>er</sup> tr.	Répartition des moyennes annuelles individuelles (%)	Interpréter : maîtrise de ses qualités corporelles, de présence et d'écoute					
<b>DANSE</b>	2 <sup>o</sup> tr.	<8 ≥8 et <12	Composer : maîtrise critique des paramètres nécessaires à la création d'un objet chorégraphique					
	3 <sup>o</sup> tr.		Improviser : maîtrise des registres et mécanismes nécessaires ; respect des contraintes et références aux œuvres étudiées					
	an-née	Moyenne annuelle du groupe :						
	Moyennes	Effectif du groupe :						
	1 <sup>er</sup> tr.	Répartition des moyennes annuelles individuelles (%)						
	2 <sup>o</sup> tr.	<8 ≥8 et <12						

# Classe de première série S année scolaire 20\_\_ - 20\_\_

Disciplines	Évaluation chiffrée		Évaluation des compétences en référence aux programmes d'enseignement					Appréciation générale sur le niveau d'implication et les progrès de l'élève	Nom et signature du ou des professeur(s)
	Élève	Groupe	Compétences attendues : 1 - non maîtrisées 2 - insuffisamment maîtrisées 3 - maîtrisées 4 - bien maîtrisées	1	2	3	4		
<b>ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS</b>									
<b>HISTOIRE DES ARTS</b>									
Moyennes		Effectif du groupe :	Comprendre les phénomènes artistiques d'aujourd'hui à la lumière de l'évolution des arts et de la société des deux siècles passés						
1 <sup>er</sup> tr.		Répartition des moyennes annuelles individuelles (%)	Replacer les œuvres dans les enjeux historiques et esthétiques de leur époque comme dans la perspective d'une histoire générale de l'art						
2 <sup>o</sup> tr.		$< 8$	Exprimer les spécificités d'une œuvre ou d'une expression artistique (liens pertinents qui les apparentent à d'autres domaines artistiques)						
3 <sup>o</sup> tr.		$\geq 8$ et $< 12$							
an-née		Moyenne annuelle du groupe :							
Moyennes		Effectif du groupe :	Percevoir la musique en mobilisant des connaissances organisées dans le temps et l'espace des cultures musicales						
1 <sup>er</sup> tr.		Répartition des moyennes annuelles individuelles (%)	Problématiser les œuvres et les situations de pratique musicale en articulant des notions esthétiques, historiques, sociologiques et émotionnelles						
2 <sup>o</sup> tr.		$< 8$	Produire de la musique en mobilisant des techniques et des langages au service d'une expression maîtrisée						
3 <sup>o</sup> tr.		$\geq 8$ et $< 12$							
an-née		Moyenne annuelle du groupe :							

# Classe de première série S année scolaire 20\_\_ - 20\_\_

Disciplines	Évaluation chiffrée		Évaluation des compétences en référence aux programmes d'enseignement	Appréciation générale sur le niveau d'implication et les progrès de l'élève				Nom et signature du ou des professeur(s)
	Élève	Groupe		1	2	3	4	
<b>ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS</b>								
<b>THÉÂTRE</b>	Moyennes	Effectif du groupe :	Mobiliser ses connaissances sur l'histoire, l'esthétique et la culture du théâtre					
	1 <sup>er</sup> tr.	Répartition des moyennes annuelles individuelles (%)	Connaître et analyser le processus de création théâtrale, replacer les œuvres regardées dans leur contexte historique (école du spectateur)					
	2 <sup>e</sup> tr.	$< 8$ $\geq 8$ et $< 12$ $\geq 12$	Pratiquer le théâtre : mise en œuvre créative et critique de l'analyse des textes dans la pratique théâtrale					
	3 <sup>e</sup> tr.							
	an-née	Moyenne annuelle du groupe :						
<b>ATELIER ARTISTIQUE</b>	Moyennes	Effectif du groupe :	Maîtriser les outils et les langages en jeu dans l'atelier					
	1 <sup>er</sup> tr.	Répartition des moyennes annuelles individuelles (%)	Analyser de manière critique					
	2 <sup>e</sup> tr.	$< 8$ $\geq 8$ et $< 12$ $\geq 12$	Savoir expérimenter					
	3 <sup>e</sup> tr.		Acquérir une culture artistique					
	an-née	Moyenne annuelle du groupe :						
<b>HIPPOLOGIE ET ÉQUITATION</b>	Moyennes	Effectif du groupe :	Acquérir les attitudes et actions du cavalier (monter à cheval, s'équilibrer, indépendance des aides)					
	1 <sup>er</sup> tr.	Répartition des moyennes annuelles individuelles (%)	Contrôler et gérer les allures (avancer, ralentir, réaliser des transitions, arrêter)					
	2 <sup>e</sup> tr.	$< 8$ $\geq 8$ et $< 12$ $\geq 12$	Contrôler et gérer les trajectoires (diriger, réaliser des trajectoires de qualité)					
	3 <sup>e</sup> tr.		Prendre soin du cheval et veiller à sa sécurité (réaliser un pansage et une préparation du cheval de qualité, prendre en compte les éléments de sécurité, autour et à cheval, respecter les bases du bien-être animal)					
	an-née	Moyenne annuelle du groupe :	Mobiliser des connaissances en hippologie (connaître des bases d'hippologie, établir les liens entre les connaissances fondamentales et le fonctionnement du cheval)					

# Classe de première série S année scolaire 20\_\_ - 20\_\_

Disciplines	Évaluation chiffrée		Évaluation des compétences en référence aux programmes d'enseignement				Appréciation générale sur le niveau d'implication et les progrès de l'élève				Nom et signature du ou des professeur(s)
	Élève	Groupe	Compétences attendues : 1 - non maîtrisées 2 - insuffisamment maîtrisées 3 - maîtrisées 4 - bien maîtrisées				1	2	3	4	
<b>ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS</b>											
<b>PRATIQUES SOCIALES ET CULTURELLES</b> <b>DOMAINE CHOISI</b> .....	Moyennes	Effectif du groupe :									
	1 <sup>er</sup> tr.	Répartition des moyennes annuelles individuelles (%)									
	2 <sup>e</sup> tr.	< 8	≥ 8	≥ 12							
	3 <sup>e</sup> tr.										
	an-née	Moyenne annuelle du groupe :									



# Classe de première série S année scolaire 20\_\_ - 20\_\_

## LANGUES VIVANTES

	<b>Évaluation chiffrée</b>	<b>Évaluation des compétences en référence au cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)</b>	<b>Appréciation générale sur le niveau d'implication et les progrès de l'élève et sur l'appropriation du contenu des programmes</b>	<b>Nom et signature du ou des professeurs</b>						
<b>Élève</b>	<b>Groupe</b>	A1 - utilisateur élémentaire, niveau introductif A2 - utilisateur élémentaire, niveau intermédiaire B1 - utilisateur indépendant, niveau seuil B2 - utilisateur indépendant, niveau avancé C1 - utilisateur expérimenté, autonome C2 - utilisateur expérimenté, maîtrise								
		<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15%;">A1</td> <td style="width: 15%;">A2</td> <td style="width: 15%;">B1</td> <td style="width: 15%;">B2</td> <td style="width: 15%;">C1</td> <td style="width: 15%;">C2</td> </tr> </table>	A1	A2	B1	B2	C1	C2		
A1	A2	B1	B2	C1	C2					

## Enseignements obligatoires de langues vivantes

LANGUE ÉTUDIÉE	Moyennes		Effectif du groupe :		Compréhension de l'écrit	Compréhension de l'oral	Expression écrite	Expression orale en continu	Interaction orale
	1er tr.	2 <sup>o</sup> tr.	3 <sup>o</sup> tr.	an-née					
.....									
LANGUE ÉTUDIÉE									
.....									

## Enseignement facultatif de langue vivante

LANGUE ÉTUDIÉE	Moyennes		Effectif du groupe :		Compréhension de l'écrit	Compréhension de l'oral	Expression écrite	Expression orale en continu	Interaction orale
	1er tr.	2 <sup>o</sup> tr.	3 <sup>o</sup> tr.	an-née					
.....									

NB : pour le lycée d'enseignement général et technologique, en fonction des langues étudiées, seuls les niveaux A2, B1, B2 et C1 sont exigibles conformément aux indications contenues dans les programmes

# Classe terminale série S année scolaire 20\_\_ - 20\_\_

Disciplines	Évaluation chiffrée		Évaluation des compétences en référence aux programmes d'enseignement					Appréciation générale sur le niveau d'implication et les progrès de l'élève				Nom et signature du ou des professeur(s)	
	Élève	Groupe	Compétences attendues : 1 - non maîtrisées 2 - insuffisamment maîtrisées 3 - maîtrisées 4 - bien maîtrisées					1	2	3	4		
<b>ENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX TROIS SÉRIES GÉNÉRALES ES, L ET S</b>													
<b>ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE</b>	Moyennes	Effectif du groupe :											
	1 <sup>er</sup> tr.	Répartition des moyennes annuelles individuelles (%)											
	2 <sup>e</sup> tr.	<8	≥8 et <12	≥12									
	3 <sup>e</sup> tr.												
	an-née	Moyenne annuelle du groupe :											
<b>ÉDUCATION CIVIQUE, JURIDIQUE ET SOCIALE</b>													

# Classe terminale série S année scolaire 20\_\_ - 20\_\_

Disciplines	Évaluation chiffrée		Évaluation des compétences en référence aux programmes d'enseignement				Appréciation générale sur le niveau d'implication et les progrès de l'élève				Nom et signature du ou des professeur(s)	
	Élève	Groupe	1	2	3	4						
<b>ENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES À LA SÉRIE S</b>												
<b>MATHÉMATIQUES</b>	Moyennes	Effectif du groupe :										
	1 <sup>er</sup> tr.	Répartition des moyennes annuelles individuelles (%)										
	2 <sup>e</sup> tr.	<8	≥8 et <12	≥12								
	3 <sup>e</sup> tr.											
	an-née	Moyenne annuelle du groupe :										
<b>PHYSIQUE-CHIMIE</b>	Moyennes	Effectif du groupe :										
	1 <sup>er</sup> tr.	Répartition des moyennes annuelles individuelles (%)										
	2 <sup>e</sup> tr.	<8	≥8 et <12	≥12								
	3 <sup>e</sup> tr.											
	an-née	Moyenne annuelle du groupe :										

# Classe terminale série S année scolaire 20\_\_ - 20\_\_

Disciplines	Évaluation chiffrée		Évaluation des compétences en référence aux programmes d'enseignement				Appréciation générale sur le niveau d'implication et les progrès de l'élève	Nom et signature du ou des professeur(s)
	Élève	Groupe	1	2	3	4		
<b>ENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES À LA SÉRIE S</b>								
<b>PHILOSOPHIE</b>	Moyennes	Effectif du groupe :						
	1 <sup>er</sup> tr.	Répartition des moyennes annuelles individuelles (%)						
	2 <sup>e</sup> tr.	<8	≥8 et <12	≥12				
	3 <sup>e</sup> tr.							
	an-née	Moyenne annuelle du groupe :						
	Moyennes	Effectif du groupe :						
<b>ÉCOLOGIE, AGRONOMIE ET TERRITOIRES</b>	1 <sup>er</sup> tr.	Répartition des moyennes annuelles individuelles (%)						
	2 <sup>e</sup> tr.	<8	≥8 et <12	≥12				
	3 <sup>e</sup> tr.							
	an-née	Moyenne annuelle du groupe :						
	Moyennes	Effectif du groupe :						
	Compétences expérimentales :	<p>Maîtriser des connaissances et une culture philosophiques</p> <p>Organiser sa pensée et conduire un raisonnement</p> <p>S'exprimer à l'écrit avec correction, clarté et rigueur</p> <p>S'exprimer à l'oral avec correction, clarté et rigueur</p> <p>Compétences générales :</p> <p>Restituer et mobiliser des connaissances scientifiques et techniques, les inscrire dans une perspective historique et évolutive</p> <p>Rechercher et organiser des données scientifiques et techniques, de l'information utile</p> <p>Raisonner, argumenter, démontrer en exerçant un regard critique</p> <p>Communiquer à l'écrit et à l'oral en utilisant un langage scientifique rigoureux et des outils pertinents</p> <p>Concevoir et réaliser un protocole expérimental dans le respect des mesures de sécurité</p> <p>Analyser les phénomènes, protocoles et résultats</p> <p>Valider ou invalider une hypothèse, des résultats d'expériences</p>						

# Classe terminale série S année scolaire 20\_\_ - 20\_\_

Disciplines	Évaluation chiffrée		Évaluation des compétences en référence aux programmes d'enseignement	Appréciation générale sur le niveau d'implication et les progrès de l'élève				Nom et signature du ou des professeur(s)
	Élève	Groupe		1	2	3	4	
<b>ENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES : UN ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ</b>								
<b>ÉCOLOGIE, AGRONOMIE ET TERRITOIRES</b>	Moyennes	Effectif du groupe :	Mobiliser et organiser des savoirs et des savoir-faire scientifiques et techniques					
	1 <sup>er</sup> tr.	Répartition des moyennes annuelles individuelles (%)	Analyser une situation complexe en suivant une démarche scientifique					
	2 <sup>e</sup> tr.	<8	Formuler et tester des hypothèses face à une situation concrète ou une étude de cas					
	3 <sup>e</sup> tr.	≥8 et <12	Mobiliser des arguments scientifiques et techniques face à une situation problème					
	an-née	Moyenne annuelle du groupe :	Adopter une attitude critique et objective face à une situation problème					

# Classe terminale série S année scolaire 20\_\_ - 20\_\_

Disciplines	Évaluation chiffrée		Évaluation des compétences en référence aux programmes d'enseignement	Appréciation générale sur le niveau d'implication et les progrès de l'élève				Nom et signature du ou des professeur(s)
	Élève	Groupe		1	2	3	4	
<b>ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS</b>								
<b>HISTOIRE- GÉOGRAPHIE</b>	Moyennes	Effectif du groupe :	Mobiliser les connaissances exigibles					
	1 <sup>er</sup> tr.	Répartition des moyennes annuelles individuelles (%)	Comprendre des représentations cartographiques et leur usage					
	2 <sup>e</sup> tr.	<8	Exploiter, confronter et synthétiser des informations					
	3 <sup>e</sup> tr.	≥8 et <12	Utiliser des outils et des méthodes spécifiques aux études scientifiques					
	an-née	Moyenne annuelle du groupe :	Développer un discours oral construit et argumenté					
				Organiser son travail de manière autonome				
<b>Langues et cultures de l'Antiquité de l'Antiquité LATIN</b>	Moyennes	Effectif du groupe :	Maîtriser lexicque et grammaire pour comprendre et commenter un texte authentique simple					
	1 <sup>er</sup> tr.	Répartition des moyennes annuelles individuelles (%)	Donner une traduction personnelle					
	2 <sup>e</sup> tr.	<8	Mobiliser des connaissances historiques et linguistiques pour mettre en évidence l'héritage culturel romain					
	3 <sup>e</sup> tr.	≥8 et <12						
	an-née	Moyenne annuelle du groupe :						
<b>Langues et cultures de l'Antiquité de l'Antiquité GREC</b>	Moyennes	Effectif du groupe :	Maîtriser lexicque et grammaire pour comprendre et commenter un texte authentique simple					
	1 <sup>er</sup> tr.	Répartition des moyennes annuelles individuelles (%)	Donner une traduction personnelle					
	2 <sup>e</sup> tr.	<8	Mobiliser des connaissances historiques et linguistiques pour mettre en évidence l'héritage culturel grec					
	3 <sup>e</sup> tr.	≥8 et <12						
	an-née	Moyenne annuelle du groupe :						

# Classe terminale série S année scolaire 20\_\_ - 20\_\_

Disciplines	Évaluation chiffrée		Évaluation des compétences en référence aux programmes d'enseignement				Appréciation générale sur le niveau d'implication et les progrès de l'élève				Nom et signature du ou des professeur(s)		
	Élève	Groupe	1	2	3	4	1	2	3	4			
ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS													
<b>ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE</b>	Moyennes	Effectif du groupe :											
	1 <sup>er</sup> tr.	Répartition des moyennes annuelles individuelles (%)											
	2 <sup>e</sup> tr.	<8	≥8 et <12	≥12									
	3 <sup>e</sup> tr.												
	an-année	Moyenne annuelle du groupe :											
<b>ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE DE COMPLÈMENT</b>	Moyennes	Effectif du groupe :											
	1 <sup>er</sup> tr.	Répartition des moyennes annuelles individuelles (%)											
	2 <sup>e</sup> tr.	<8	≥8 et <12	≥12									
	3 <sup>e</sup> tr.												
	an-année	Moyenne annuelle du groupe :											

# Classe terminale série S année scolaire 20\_\_ - 20\_\_

Disciplines	Évaluation chiffrée		Évaluation des compétences en référence aux programmes d'enseignement				Appréciation générale sur le niveau d'implication et les progrès de l'élève		Nom et signature du ou des professeur(s)
	Élève	Groupe	1	2	3	4			
ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS									
<b>ARTS PLASTIQUES</b>	Moyennes	Effectif du groupe :							
	1 <sup>er</sup> tr.	Répartition des moyennes annuelles individuelles (%)							
	2 <sup>o</sup> tr.	<8	≥8 et <12	≥12					
	3 <sup>o</sup> tr.								
	an-née	Moyenne annuelle du groupe :							
<b>CINÉMA-AUDIOVISUEL</b>	Moyennes	Effectif du groupe :							
	1 <sup>er</sup> tr.	Répartition des moyennes annuelles individuelles (%)							
	2 <sup>o</sup> tr.	<8	≥8 et <12	≥12					
	3 <sup>o</sup> tr.								
	an-née	Moyenne annuelle du groupe :							
<b>DANSE</b>	Moyennes	Effectif du groupe :							
	1 <sup>er</sup> tr.	Répartition des moyennes annuelles individuelles (%)							
	2 <sup>o</sup> tr.	<8	≥8 et <12	≥12					
	3 <sup>o</sup> tr.								
	an-née	Moyenne annuelle du groupe :							



# Classe terminale série S année scolaire 20\_\_ - 20\_\_

Disciplines	Évaluation chiffrée		Évaluation des compétences en référence aux programmes d'enseignement					Appréciation générale sur le niveau d'implication et les progrès de l'élève				Nom et signature du ou des professeur(s)	
	Élève	Groupe	Compétences attendues : 1 - non maîtrisées 2 - insuffisamment maîtrisées 3 - maîtrisées 4 - bien maîtrisées					1	2	3	4		
ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS													
<b>HISTOIRE DES ARTS</b>	Moyennes	Effectif du groupe :											
	1 <sup>er</sup> tr.	Répartition des moyennes annuelles individuelles (%)											
	2 <sup>e</sup> tr.	$< 8$	$\geq 8$ et $< 12$										
	3 <sup>e</sup> tr.												
	an-née	Moyenne annuelle du groupe :											
<b>MUSIQUE</b>	Moyennes	Effectif du groupe :											
	1 <sup>er</sup> tr.	Répartition des moyennes annuelles individuelles (%)											
	2 <sup>e</sup> tr.	$< 8$	$\geq 8$ et $< 12$										
	3 <sup>e</sup> tr.												
	an-née	Moyenne annuelle du groupe :											

# Classe terminale série S année scolaire 20\_\_ - 20\_\_

Disciplines	Évaluation chiffrée		Évaluation des compétences en référence aux programmes d'enseignement				Appréciation générale sur le niveau d'implication et les progrès de l'élève				Nom et signature du ou des professeur(s)
	Élève	Groupe	1	2	3	4					
ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS											
<b>THÉÂTRE</b>	Moyennes	Effectif du groupe :									
	1 <sup>er</sup> tr.	Répartition des moyennes annuelles individuelles (%)									
	2 <sup>e</sup> tr.	<8	≥8 et <12								
	3 <sup>e</sup> tr.										
	an-née	Moyenne annuelle du groupe :									
<b>ATELIER ARTISTIQUE</b>	Moyennes	Effectif du groupe :									
	1 <sup>er</sup> tr.	Répartition des moyennes annuelles individuelles (%)									
	2 <sup>e</sup> tr.	<8	≥8 et <12								
	3 <sup>e</sup> tr.										
	an-née	Moyenne annuelle du groupe :									
<b>HIPPOLOGIE ET ÉQUITATION</b>	Moyennes	Effectif du groupe :									
	1 <sup>er</sup> tr.	Répartition des moyennes annuelles individuelles (%)									
	2 <sup>e</sup> tr.	<8	≥8 et <12								
	3 <sup>e</sup> tr.										
	an-née	Moyenne annuelle du groupe :									

# Classe terminale série S année scolaire 20\_\_ - 20\_\_

Disciplines	Évaluation chiffrée		Évaluation des compétences en référence aux programmes d'enseignement				Appréciation générale sur le niveau d'implication et les progrès de l'élève				Nom et signature du ou des professeur(s)
	Élève	Groupe	1	2	3	4	1	2	3	4	
<b>ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS</b>											
<b>PRATIQUES SOCIALES ET CULTURELLES</b>  <b>DOMAINE CHOISI</b>  .....	Moyennes	Effectif du groupe :									
	1 <sup>er</sup> tr.	Répartition des moyennes annuelles individuelles (%)									
	2 <sup>e</sup> tr.	< 8	≥ 8	≥ 12							
	3 <sup>e</sup> tr.										
	an-née	Moyenne annuelle du groupe :									

# Classe terminale série S année scolaire 20\_\_ - 20\_\_

## LANGUES VIVANTES

	Évaluation chiffrée	Évaluation des compétences en référence au cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)	Appréciation générale sur le niveau d'implication et les progrès de l'élève et sur l'appropriation du contenu des programmes	Nom et signature du ou des professeurs
	Élève	Groupe		
	Moyennes	Effectif du groupe :	A1 A2 B1 B2 C1 C2	
<b>LANGUE ÉTUDIÉE</b> .....	1er tr.	Répartition des moyennes annuelles individuelles (%)		
	2 <sup>o</sup> tr.	<8 ≥8 et <12	≥12	
	3 <sup>o</sup> tr.			
	an-née	Moyenne annuelle du groupe :		
	Moyennes	Effectif du groupe :		

### Enseignements obligatoires de langues vivantes

	Moyennes	Effectif du groupe :	Compréhension de l'écrit	Compréhension de l'oral	Expression écrite	Expression orale en continu	Interaction orale
<b>LANGUE ÉTUDIÉE</b> .....	1er tr.	Répartition des moyennes annuelles individuelles (%)					
	2 <sup>o</sup> tr.	<8 ≥8 et <12	≥12				
	3 <sup>o</sup> tr.						
	an-née	Moyenne annuelle du groupe :					
	Moyennes	Effectif du groupe :					

### Enseignement facultatif de langue vivante

	Moyennes	Effectif du groupe :	Compréhension de l'écrit	Compréhension de l'oral	Expression écrite	Expression orale en continu	Interaction orale
<b>LANGUE ÉTUDIÉE</b> .....	1er tr.	Répartition des moyennes annuelles individuelles (%)					
	2 <sup>o</sup> tr.	<8 ≥8 et <12	≥12				
	3 <sup>o</sup> tr.						
	an-née	Moyenne annuelle du groupe :					
	Moyennes	Effectif du groupe :					

NB : pour le lycée d'enseignement général et technologique, en fonction des langues étudiées, seuls les niveaux A2, B1, B2 et C1 sont exigibles conformément aux indications contenues dans les programmes

# Informations relatives au parcours et aux apprentissages de l'élève

## CYCLE TERMINAL

### Engagements et responsabilités de l'élève au sein de l'établissement

---

*partie complétée par le conseiller principal d'éducation (CPE)  
chaque case est cochée une seule fois, en première ou en terminale*

- Délégué de classe     Délégué au conseil régional des délégués élèves  
 Membre du conseil d'administration (CA)  
 Membre de l'association sportive (AS)  
 Autres (artistique, culturel, scientifique, social, sportif, etc. : préciser) : \_\_\_\_\_

*Observations éventuelles on s'attachera dans les commentaires à valoriser les éléments positifs pouvant jouer en faveur de l'élève*

Nom :

Date :

Signature :

## CLASSE DE PREMIÈRE

### Avis de l'équipe pédagogique et du conseiller principal d'éducation (consigné par le professeur principal) sur l'investissement de l'élève et sa participation à la vie du lycée

---

*on s'attachera dans les commentaires à valoriser les éléments positifs pouvant jouer en faveur de l'élève*

Nom :

Date :

Signature :

## CLASSE TERMINALE

### Avis de l'équipe pédagogique et du conseiller principal d'éducation, (consigné par le professeur principal) sur l'investissement de l'élève et sa participation à la vie du lycée

---

*on s'attachera dans les commentaires à valoriser les éléments positifs pouvant jouer en faveur de l'élève*

Nom :

Date :

Signature :

**Attestation B2i (niveau lycée)**     oui     non

# Avis en vue de l'examen du baccalauréat

## Avis de l'équipe pédagogique

---

pour l'ensemble des élèves de l'établissement de la série concernée, indiquer la proportion de chaque catégorie d'avis

Très favorable : \_\_\_\_\_ %     Favorable \_\_\_\_\_ %     Doit faire ses preuves \_\_\_\_\_ %

Effectif dans la série : \_\_\_\_\_

## Visa et observations éventuelles du chef d'établissement

---

Nom :

Date :

Signature :

## Partie réservée à l'élève

---

Date :

Signature :

## Visa du président du jury

---

Premier groupe d'épreuves

Deuxième groupe d'épreuves

Date :

Signature :

Date :

Signature :

ministère  
éducation  
nationale  
jeunesse  
vie associative



## Enseignements primaire et secondaire

### Sections binationales Abibac

---

#### Épreuves d'histoire-géographie et de langue et littérature allemandes du baccalauréat général : modificatif

NOR : MENE1208693N

note de service n° 2012-053 du 27-3-2012

MEN - DGESCO A2-1

La [note de service n° 2011-078 du 11 mai 2011](#), parue au B.O.EN n° 20 du 19 mai 2011, relative aux épreuves d'histoire-géographie et de langue et littérature allemandes du baccalauréat général dans les sections binationales Abibac, est modifiée conformément aux dispositions de la présente note de service.

#### I - Dans la partie c) « Structure de l'épreuve » du 1 - « Épreuve d'histoire-géographie »

##### a) Les mots :

« pour la session 2011 de l'examen, la partie "histoire" a une durée de trois heures et trente minutes et la partie "géographie" une durée d'une heure et trente minutes. À compter de la session 2012 de l'examen, » sont supprimés.

##### b) L'alinéa :

« En histoire, le candidat a le choix entre trois sujets de difficulté équivalente : deux compositions et une étude d'un ensemble documentaire. En géographie, le candidat a le choix entre deux croquis. » est remplacé par un alinéa ainsi rédigé :

« La discipline qui fait l'objet de la première partie est déterminée par tirage au sort qui est gardé secret jusqu'au jour des épreuves. La seconde partie porte obligatoirement sur l'autre discipline.

Pour la première partie de l'épreuve, en histoire ou en géographie, le candidat a le choix entre trois sujets de difficulté équivalente : deux compositions et l'étude d'un ensemble documentaire.

Pour la seconde partie de l'épreuve, lorsque cette seconde partie est l'histoire, le candidat a le choix entre deux sujets sur documents de nature historique. Lorsque cette seconde partie est la géographie, le candidat a le choix entre deux croquis. »

##### c) L'alinéa :

« En histoire, des éléments peuvent être éventuellement fournis pour aider le candidat (chronologie, données statistiques, indications spatiales, etc.). » est remplacé par un alinéa ainsi rédigé :

« En histoire comme en géographie, des éléments peuvent être éventuellement fournis pour aider le candidat (chronologie, données statistiques, indications spatiales, etc.). »

##### d) L'alinéa :

« En histoire, les productions graphiques (schéma(s), etc.) que le candidat peut réaliser à l'appui de son raisonnement, en fonction du sujet et de ses choix, sont valorisées. » est remplacé par un alinéa ainsi rédigé :

« En histoire comme en géographie, les productions graphiques (schéma(s), etc.) que le candidat peut réaliser à l'appui de son raisonnement, en fonction du sujet et de ses choix, sont valorisées. »

##### e) Après l'alinéa :

« En histoire, les documents sont de nature diverse (textes, images, cartes, statistiques, etc.). Si nécessaire, des notes explicatives et, le cas échéant, une chronologie indicative éclairent le candidat. », est ajouté un alinéa ainsi rédigé :



« En géographie, les documents sont notamment des cartes, des croquis et des schémas ; les sujets peuvent aussi comporter des informations statistiques, des graphiques, des photos, des images et des textes. Tous les documents expriment des données spatiales clairement identifiables. Un même phénomène peut être représenté à différentes échelles. »

## **II - Dans la partie e) « Critères d'évaluation en vue de la délivrance de l'Abitur » du 1 - « Épreuve d'histoire-géographie »**

L'alinéa :

« Le correcteur rédige un protocole de correction, qui est une fiche d'aide à l'évaluation, selon le modèle figurant en annexe de la présente note. Il donne une appréciation pour chacun des critères, en distinguant histoire et géographie. » est remplacé par un alinéa ainsi rédigé :

« Le correcteur rédige un protocole de correction par candidat, selon le modèle figurant en annexe de la présente note de service. Ce protocole est une fiche d'évaluation qui permet d'explicitier la notation selon les critères d'obtention de l'Abitur susmentionnés. Le correcteur veille à compléter la fiche de manière détaillée. En particulier, il donne une appréciation pour chacun des critères en distinguant histoire et géographie. »

## **III - Dans le paragraphe a) « Nature de l'épreuve » du 3 - « Épreuve orale de langue et littérature allemandes »**

a) La phrase :

« L'épreuve débute par un exposé du candidat de 20 minutes environ, sur le sujet préparé. L'exposé peut être précédé de la lecture d'un passage du texte. Le sujet consiste en un texte court, fictionnel ou non. » est supprimée.

b) L'alinéa :

« L'épreuve se poursuit par un entretien de 10 minutes environ avec l'examineur qui enseigne la discipline langue et littérature allemandes. Cet entretien doit permettre d'élargir ou d'approfondir le sujet de l'épreuve mais aussi d'aborder d'autres aspects de la discipline. Le responsable de la partie en langue allemande de l'examen peut poser des questions complémentaires. » est remplacé par un alinéa ainsi rédigé :

« Au début du temps de préparation, l'examineur remet un sujet au candidat. Ce sujet est un document de nature fictionnelle ou non, en relation avec une œuvre ou un thème de civilisation abordé au cours de l'année scolaire. L'épreuve comporte dans un premier temps un exposé du candidat sur le sujet qu'il a préparé. La durée de cet exposé est de 10 minutes environ. L'exposé est suivi dans un second temps d'un entretien de 10 minutes environ avec l'examineur désigné par la partie française, auquel se joint le responsable d'examen désigné par la partie allemande. Cet entretien permet d'approfondir et d'élargir le sujet de l'épreuve. Puis le responsable d'examen désigné par la partie allemande aborde d'autres aspects de la discipline lors d'un entretien de 10 minutes environ. »

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative  
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,  
Jean-Michel Blanquer

## Enseignements primaire et secondaire

### Baccalauréat technologique

---

#### Rénovation des séries STI, STL, ST2S et STG : mise à jour de certaines instructions relatives aux épreuves et enseignements

NOR : MENE1208698N

note de service n° 2012-052 du 27-3-2012

MEN - DGESCO A2-1

---

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du service interacadémique des examens et concours d'Ile de France ; aux chefs d'établissement ; aux professeur(e)s

---

La rénovation des séries STI (sciences et technologies industrielles), STL (sciences et technologies de laboratoire), ST2S (sciences et technologies de la santé et du social) et STG (sciences et technologies de la gestion), et notamment la création des séries STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable), STD2A (sciences et technologies du design et des arts appliqués) et STMG (sciences et technologies du management et de la gestion), entraîne les modifications et abrogations suivantes.

#### I - Note de service n° 2006-087 du 19 mai 2006 relative à l'épreuve de philosophie à l'examen du baccalauréat technologique

##### 1. Au deuxième paragraphe de la note de service susmentionnée, commençant par « Il est rappelé que » :

- Les mots « sciences médico-sociales (SMS) » sont remplacés par les mots « sciences et technologies de la santé et du social (ST2S) » ;
- À compter de la session 2013 de l'examen du baccalauréat technologique, les mots « sciences et technologies industrielles (STI) dont la spécialité "arts appliqués" » sont remplacés par les mots « sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A), sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) » ;
- À compter de la session 2014 de l'examen du baccalauréat technologique, les mots « sciences et technologies de la gestion (STG) » sont remplacés par les mots « sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) »

##### 2. Au deuxième alinéa de la partie intitulée « épreuve écrite du premier groupe » :

- Le sigle « SMS » est remplacé par le sigle « ST2S » ;
- À compter de la session 2013 de l'examen du baccalauréat technologique, les mots « STI (dont "arts appliqués") » sont remplacés par les mots « STD2A, STI2D » ;
- À compter de la session 2014 de l'examen du baccalauréat technologique, le sigle « STG » est remplacé par le sigle « STMG ».

##### 3. Dans le titre de la partie intitulée « Épreuve orale de contrôle séries SMS, STG, STI, STL, hôtellerie » :

- Le sigle « SMS » est remplacé par le sigle « ST2S » ;
- À compter de la session 2013 de l'examen du baccalauréat technologique, le sigle « STI » est remplacé par les sigles « STD2A, STI2D » ;
- À compter de la session 2014 de l'examen du baccalauréat technologique, le sigle « STG » est remplacé par le

sigle « STMG ».

## **II - Note de service n° 2007-191 du 13 décembre 2007 relative à l'épreuve facultative de langue des signes française (LSF)**

Au deuxième paragraphe de la note de service susmentionnée, commençant par « Deux arrêtés du 10 septembre 2007 » :

- a) À compter de la session 2013 de l'examen du baccalauréat technologique, le sigle « STI » est remplacé par les sigles « STD2A, STI2D » ;
- b) À compter de la session 2014 de l'examen du baccalauréat technologique, le sigle « STG » est remplacé par le sigle « STMG ».

## **III - Circulaire n° 94-165 du 25 mai 1994 modifiée relative à l'organisation des enseignements dans les lycées**

Dans la sous-partie 5 « Les classes de première d'adaptation » de la partie I « Voies générale et technologique », de la circulaire susmentionnée :

- a) Le premier paragraphe, commençant par « La question de la poursuite d'études » et le deuxième paragraphe se finissant par « sous la forme de premières d'adaptation » sont supprimés ;
- b) Le texte compris entre les mots « Deux axes sont à privilégier : » inclus, et, dans le point 2, « Un assouplissement de l'utilisation des modules », la phrase « L'option facultative "activités en milieu professionnel" de la série STT doit être organisée également dans les premières d'adaptation. », incluse, sont supprimés ;
- c) Dans le point 2 « Un assouplissement de l'utilisation des modules », le tableau « Série sciences médico-sociales (SMS) », les deux tableaux « Série Sciences et technologies industrielles (STI) » et le tableau « Série sciences et technologies de laboratoire (STL) » sont supprimés, ainsi que les notes de bas de tableau y afférentes ;
- d) Dans les « Remarques concernant l'ensemble des classes de première d'adaptation », à la fin du point 2 « Un assouplissement de l'utilisation des modules », les mots « Cf. arrêté du 15 septembre 1993 relatif à l'organisation et aux horaires des enseignements dans les séries SMS, STI, STL et STT (B.O.EN spécial n° 4 du 23 septembre 1993, RLR 254-0 e) » et les mots « ALIR : enseignement sous forme d'activités de laboratoire industriel et de recherche » sont supprimés ;
- e) Le titre « 6. Le baccalauréat » est supprimé.

## **IV - Définitions des épreuves dans les séries STI et STL jusqu'à la session 2012**

Les notes de service suivantes sont abrogées après la session 2012 de l'examen du baccalauréat technologique :

- note de service n° 94-209 du 19 juillet 1994 modifiée, définissant certaines épreuves du baccalauréat technologique dans les séries STI et STL ;
- note de service n° 96-183 du 9 juillet 1996, fixant l'organisation des épreuves pratiques du baccalauréat technologique, séries STI et STL biochimie-génie biologique, à compter de la session 1997 ;
- note de service n° 98-076 du 6 avril 1998, fixant l'organisation des épreuves pratiques du baccalauréat technologique STI, arts appliqués et génie optique ;
- note de service n° 98-077 du 6 avril 1998, définissant certaines épreuves du baccalauréat technologique, série STI, spécialité arts appliqués ;
- note de service n° 98-078 du 6 avril 1998, définissant certaines épreuves du baccalauréat technologique, série STI, spécialité génie optique.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative  
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,

Jean-Michel Blanquer

## Enseignements primaire et secondaire

# Traitement automatisé de données

---

### Création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif à la gestion du brevet informatique et internet

NOR : MENE1206216A

arrêté du 28-2-2012 - J.O. du 27-3-2012

MEN - DGESCO A3-4

---

Vu loi n° 78-17 du 6-1-1978 modifiée, notamment article 27 II.4 ; code de l'éducation ; saisine de la Cnil, du 29-1-2010

---

**Article 1** - Il est créé au ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé : «OB2i» dont l'objet est de permettre aux chefs d'établissement du second degré de gérer les compétences informatiques de leurs élèves, en vue de la délivrance du brevet informatique et internet (B2i).

**Article 2** - Les catégories de données à caractère personnel enregistrées sont les suivantes :

**Données relatives aux élèves :**

Nom et prénom ;

Date de naissance ;

INE ;

Attestation de compétence.

**Données relatives aux enseignants :**

Nom et prénom ;

Date de naissance ;

Civilité.

**Article 3** - Les destinataires ou catégories de destinataires habilités à recevoir communication de ces données sont, en raison de leurs attributions respectives :

- au niveau de l'établissement scolaire : les élèves, les enseignants, le chef d'établissement, la personne habilitée par le chef d'établissement pour l'administration de l'application ;

- au niveau académique : le service informatique du rectorat pour l'administration de l'application au niveau académique.

**Article 4** - Le droit d'accès et de rectification prévu par les articles 39 et suivants de la [loi du 6 janvier 1978](#) susvisée s'exerce auprès des centres académiques de traitement de l'information de chaque académie.

**Article 5** - Les données sont conservées pendant une durée de huit ans.

**Article 6** - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 28 février 2012

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative  
et par délégation,  
Le directeur général de l'enseignement scolaire,  
Jean-Michel Blanquer

## Personnels

### Liste d'aptitude

---

#### Accès aux fonctions d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

NOR : ESRH1208929N

note de service n° 2012-0006 du 2-4-2012

ESR - DGRH E1-2

---

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie, chancelières et chanceliers des universités

---

Les emplois d'agents comptables sont répartis en trois groupes I, II et III. Les postes d'agents comptables d'établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel du groupe III sont ouverts aux conseillers d'administration scolaire et universitaire (Casu), aux attachés principaux d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (Apaenes), aux fonctionnaires de catégorie A de la direction générale des finances publiques et aux fonctionnaires appartenant à un corps ou un cadre d'emplois de catégorie A, ou de même niveau, dont l'indice brut terminal est au moins égal à 966 et ayant atteint l'indice brut 588.

Peuvent être nommés dans un emploi des groupes I et II, les fonctionnaires appartenant à un corps ou à un cadre d'emplois de catégorie A, ou de même niveau, dont l'indice brut terminal est au moins égal à l'indice brut 966, ayant accompli dix ans au moins de services effectifs dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de catégorie A, ou de même niveau, et ayant atteint au moins l'indice brut 705.

Ces postes constituent un débouché pour les personnels d'encadrement scolaire et universitaire qui souhaitent exercer des fonctions de responsabilité dans les domaines comptables et financiers dans les établissements d'enseignement supérieur.

Les personnels intéressés par ces fonctions doivent demander à l'avance, avant de connaître la nature des postes vacants, leur inscription sur la liste d'aptitude. Cette inscription est une obligation inscrite dans le statut d'emploi.

Tant qu'il n'est pas inscrit sur la liste d'aptitude, un candidat retenu sur un poste ne peut être détaché dans l'emploi et bénéficier des avantages inhérents à ce détachement.

#### Présentation des fonctions et de la carrière d'agent comptable d'EPSCP

Expert en matières comptable, financière et fiscale, l'agent comptable d'EPSCP apporte, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, une aide au pilotage de l'établissement et contribue à la prise de décision. Il est un acteur de la modernisation de la politique budgétaire et financière de l'établissement et peut exercer les fonctions de chef des services financiers.

Le métier d'agent comptable se caractérise par une implication sans cesse croissante dans les domaines de la gestion financière de l'établissement et d'appui à l'ordonnateur.

Cet emploi fonctionnel est régi par le décret n° 98-408 du 27 mai 1998 modifié par les décrets n° 2006-1369 du 9 novembre 2006 et n° 2010-172 du 23 février 2010

(J.O.RF des 28 mai 1998, 11 novembre 2006 et 23 février 2010).

Les nominations dans l'emploi d'agent comptable d'EPSCP sont faites sur proposition du président ou du directeur de l'établissement, par arrêté conjoint des ministres chargés du budget et de l'enseignement supérieur.

La grille indiciaire de ces emplois s'échelonne pour le groupe I de l'indice brut 750 à l'indice brut HEA, pour le groupe II de l'indice brut 750 à l'indice brut 1015 et pour le groupe III de l'indice brut 701 à l'indice brut 985.

Les fonctionnaires nommés dans ces emplois sont détachés de leur corps d'origine et classés à l'échelon de cet

emploi comportant un indice immédiatement supérieur à celui qu'ils détenaient dans leur corps ou cadre d'emplois d'origine. Les agents comptables bénéficient d'une nouvelle bonification indiciaire (NBI) de 40 points, d'une indemnité de gestion et d'une indemnité de caisse et de responsabilité. Certains postes peuvent être logés. Une « fiche métier » de présentation du statut, des activités, de la carrière et de la rémunération des agents comptables des EPSCP est disponible sur le site <http://www.education.gouv.fr/cid1145/agent-comptable-d-epcscp.html>, rubrique concours, emplois, carrières/personnels d'encadrement/emplois fonctionnels.

### **Procédure de demande d'inscription sur la liste d'aptitude**

La liste d'aptitude est établie conjointement par les ministres chargés de l'enseignement supérieur et du budget. Les fonctionnaires de catégorie A peuvent être inscrits sur cette liste d'aptitude, après examen de leur dossier. Pour l'élaboration de cette liste, les personnels sont invités, en utilisant l'annexe A, à envoyer leur candidature directement à la direction générale des ressources humaines - service de l'encadrement - bureau des emplois fonctionnels et des carrières (DGRH E1-2) par le biais du site : <http://www.education.gouv.fr/> Ils envoient également, par la voie hiérarchique, un dossier de candidature comportant, outre l'annexe A, une lettre de motivation, un curriculum vitae détaillé (2 pages maximum) et une copie de leur dernier arrêté de promotion d'échelon à la direction générale des ressources humaines, service de l'encadrement, bureau DGRH E1-2, 72, rue Regnault 75 243 Paris Cedex 13, avant le 31 mai 2012, délai de rigueur.

Sauf exception, les fonctionnaires inscrits sur la précédente liste d'aptitude publiée aux BOENJVA et BOESR n° 38 du 20 octobre 2011 et qui n'ont pas été nommés dans un emploi d'agent comptable d'EPSCP seront inscrits, automatiquement, sur cette liste.

La liste d'aptitude permet aux services gestionnaires du service de l'encadrement (direction générale des ressources humaines) de constituer un vivier de recrutement pour les emplois considérés et de solliciter certains personnels en tant que de besoin lorsque des postes correspondant à leur profil se libèrent.

Il est donc nécessaire de renseigner très précisément les fiches de demande d'inscription. Il est par ailleurs demandé aux supérieurs hiérarchiques de bien motiver leurs avis.

Pour le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,  
Le secrétaire général,  
Jean Marimbert

### **Annexe**

[Demande d'inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel](#)



**Annexe A**

**Demande d'inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel**

Demande d'inscription, à compter du 1er juillet 2012, pour les cadres A du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Nom de naissance : Prénom : Date de naissance :  
Nom marital (le cas échéant) :

Corps/grade :

Échelon et date d'accès :

Établissement ou service : Fonctions :  
Date d'affectation dans l'établissement : Date d'affectation dans le poste :  
Adresse professionnelle :

Téléphone professionnel : Télécopie : Courriel :

Académies prioritaires, classées par ordre de préférence :  
1. 2. 3.

Établissements prioritaires, classés par ordre de préférence :  
1. 4.  
2. 5.  
3.

Date : Signature :

---

**Avis motivé des supérieurs hiérarchiques :**

Supérieur hiérarchique direct  
(chef d'établissement ou président) : date :

Inspecteur d'académie (le cas échéant) : date :

Recteur : date :

**Curriculum vitae résumé (1 page)**

Nom :

Prénom :

Grade :

Diplômes et titres obtenus dans le domaine de la gestion administrative, financière et comptable (préciser les dates)

Formations continues suivies et/ou dispensées par ses soins dans le domaine de la gestion administrative, financière et comptable (préciser les dates et les durées)

Fonctions exercées dans le domaine de la gestion administrative, financière et comptable (préciser la nature des fonctions, les établissements, les dates)

Date :

Signature :

## Mouvement du personnel

### Conseils, comités et commissions

---

#### Nominations au conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger

NOR : MENE1203936A

arrêté du 13-3-2012 - J.O. du 25-3-2012

MEN - DGESCO DEI

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, en date du 13 mars 2012, sont nommés membres du conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger :

- Christine Gavini-Chevet, directrice des relations européennes et internationales et de la coopération en remplacement de Sonia Dubourg-Lavroff.

- Monsieur Daniel Charbonnier, inspecteur général de l'éducation nationale, suppléant, en remplacement de Gérard Mamou.

## Mouvement du personnel

### Conseils, comités et commissions

---

#### **CAPN des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux : modification**

NOR : MENH1200134A

arrêté du 30-3-2012

MEN - DGRH E2-2

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative en date du 30 mars 2012, les dispositions de l'article 1 de l'[arrêté du 28 octobre 2011](#) portant nomination des représentants à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux sont modifiées comme suit :

**Représentants suppléants :**

**Au lieu de :** Monsieur Daniel Auverlot, IA-DSDEN de Seine-Saint-Denis (académie de Créteil)

**Lire :** Élisabeth Laporte, DA-SEN de l'Oise (académie d'Amiens)

## Mouvement du personnel

### Nomination

---

#### Conseil supérieur de l'éducation : modification

NOR : MENJ1200135A

arrêté du 27-3-2012

MEN - DAJ A3

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, en date du 27 mars 2012, est nommée, pour ce qui concerne les membres représentant les organisations syndicales d'employeurs et les chambres consulaires mentionnés au 3, cb) de l'article 1er de l'[arrêté du 24 septembre 2009](#) :

**En qualité de suppléante représentant le mouvement des entreprises de France - Medef :**

- Sandrine Javelaud, en remplacement d'Anne-Florence Fages.

## Informations générales

### Vacance de poste

---

#### Responsable de formation à l'Esen

NOR : MENA1200059V

avis du 10-4-2012

MEN - SAAM A1

**Structure de rattachement** : Secrétariat général - Direction générale des ressources humaines - École supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche - Esen

**Adresse** : Site du Futuroscope - 86963 Futuroscope Chasseneuil

**Missions de l'Esen** : L'École supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est chargée de la conception, du pilotage et de la mise en œuvre de la formation des personnels d'encadrement pédagogiques et administratifs, des personnels ATSS (administratifs, techniques, sociaux et de santé) de l'éducation nationale et des personnels BIATOSS de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**Missions du département** : Le département participe à l'élaboration et met en œuvre :

- la politique de formation initiale, continue et d'adaptation à l'emploi des personnels d'encadrement, pédagogiques et administratifs et des personnels ATSS - administratifs, techniques, sociaux et de santé ;
- le développement de l'ingénierie de formation à distance et de l'usage des technologies numériques ;
- la coordination et le développement de la production des ressources documentaires (ressources numériques Tice et internet ; ressources audio-visuelles ; ressources éditoriales).

**Profil attendu** : La personne recrutée sera chargée de concevoir des actions de formation pour partie ciblées sur les personnels d'inspection et de direction. Ce poste conviendrait soit à un personnel de direction, soit à un inspecteur, déjà engagé(e) dans la formation d'adultes.

**Fonctions définies dans le RIME** : Fonction opérationnelle

**Domaine fonctionnel RIME** : Éducation et formation tout au long de la vie

**Emploi-référence RIME** : Concepteur organisateur d'actions de formation

**Famille professionnelle REMEN** : Éducation et formation tout au long de la vie

**Emploi-référence REMEN** : Coordinateur de formation

**Fonction d'encadrement** : non

**Nombre d'agents encadrés** : 0

**Description du métier** : Sous l'autorité du directeur adjoint en charge du département, le responsable de formation participe à la construction collective d'une politique de formation, à sa mise en œuvre et à l'évaluation des actions de formation destinées aux cadres de l'éducation nationale (personnels d'encadrement pédagogique et administratif).

Son action s'inscrit dans une politique du département qui repose sur le partenariat avec les responsables académiques de formation des cadres. Il pilote des dispositifs et anime les relations avec les partenaires et les prestataires de formation. En outre, il doit inscrire son action dans la politique de développement des actions de formation à distance de l'école et doit maîtriser les outils de communication actuels et démontrer une motivation certaine pour en favoriser l'essor.

**Activités principales** :

- Ingénierie de formation et élaboration d'un plan de formation (analyse approfondie des besoins des publics concernés, choix des modalités pédagogiques adaptées, conception des modules, rédaction du cahier des charges, identification des formateurs, construction d'un budget prévisionnel et rédaction d'un cahier des charges).

- Animation d'actions de formation en présentiel et/ou à distance.
- Ingénierie pédagogique, particulièrement dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre de formations hybrides, participation à la production de ressources numériques.
- Mise en œuvre et suivi des actions de formation.
- Évaluation systématique des sessions, participation à la mise en place d'une démarche qualité.
- Participation à la procédure de passation des marchés publics de formation.
- Animation de réseau(x) et/ou d'équipes pluridisciplinaires.
- Veille continue sur son secteur d'activité.

**Savoirs :**

- Bonne connaissance du système éducatif, de son organisation, de ses acteurs et de ses partenaires aux niveaux national, régional et local ;
- Bonne connaissance de l'enseignement scolaire ;
- Savoir-faire en animation de réseau de partenaires ;
- Connaissance en ingénierie de formation et pédagogique et en évaluation ;
- Maîtrise d'internet et des outils bureautiques.

**Conditions particulières d'exercice/exigences particulières :**

- Forte disponibilité. Déplacements à prévoir.
- Expérience de la formation d'adultes du système éducatif.
- Aptitude à travailler en équipe et en responsabilité partagée.
- Qualités relationnelles et aisance dans l'écoute et le dialogue.

**Personnes à contacter :** Les candidatures composées :

- d'un CV, selon le modèle du ministère de l'éducation nationale :  
[#MEDIA\\_HTTP#/file/2010/80/5/formulaire\\_CV\\_NOV\\_2010\\_159805.doc](http://www.education.gouv.fr/#MEDIA_HTTP#/file/2010/80/5/formulaire_CV_NOV_2010_159805.doc) sur le site <http://www.education.gouv.fr>.
- d'une lettre de motivation
- d'une copie du dernier arrêté de promotion d'échelon

doivent être adressées au plus tard le 3 février 2012, par la voie hiérarchique à :

Denis Boullier, directeur de l'Esen , Téléport 2 - BP 72000 - 86963 Futuroscope Chasseneuil cedex  
Téléphone 05 49 49 25 50.

Pour tout renseignement relatif au poste, prendre contact auprès de Jean Duchaine, directeur adjoint, chef du département des formations enseignement scolaire et de l'innovation. Tél. : 05 49 49 25 01